

> INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Quelle est la période des inscriptions administratives ?

- La plateforme des inscriptions administratives sera ouverte **à partir du 10 juillet 2023 jusqu'au 17 septembre 2023.**
- Pour les étudiants primo-entrants : **Attendez de recevoir le mail** (adresse donnée au moment de la candidature) avec un code d'authentification pour vous connecter. **Authentifiez-vous avec votre numéro de candidature.**
- Pour les étudiants en réinscription : **Attendez la décision du jury et le mail qui vous sera envoyé avec un code d'authentification** (mail personnel figurant dans votre dossier) avant de procéder à votre réinscription sur la plateforme. Authentifiez-vous avec votre numéro d'étudiant et sélectionnez « réinscription ».

ATTENTION : Votre réinscription à l'INSA Lyon est nécessaire même si vous êtes en échange académique ou en césure pour l'année 2023-2024.

Dois-je venir en présentiel pour finaliser mon inscription ?

Non, l'inscription se fait totalement en ligne sur le site d'inscription et concerne tous les étudiants.

Je n'arrive pas à me connecter sur le site d'inscription avec mon téléphone portable, que faire ?

Vous pouvez vous inscrire uniquement en utilisant un ordinateur, via n'importe quel explorateur.

Je n'ai pas de numéro INE. Que faire ?

Le numéro INE sera généré automatiquement par l'application d'inscription.

Quel est le numéro de candidature à renseigner sur le site d'inscription ?

- Si vous êtes passé par Parcoursup : le numéro de candidature est le numéro Parcoursup.
- Si vous n'êtes pas passé par Parcoursup : vous recevrez un numéro de candidature par mail.
- En cas de réinscription : c'est le numéro étudiant qui commence par 40.

Réinscription : Pourquoi je ne peux pas accéder à la plateforme pour me réinscrire ?

- Attendez le résultat de Jury, celui-ci peut prendre quelques jours avant d'être intégré sur la plateforme d'inscription. Renouvelez votre connexion d'ici quelques jours.
- Si votre statut est « Ajourné » reconnectez-vous en septembre.

Je suis nouveau à l'INSA. Quelles sont les dates de rentrées ?

- Pour les étudiants en 1^{re} année, **des journées d'accueil auront lieu les 11 et 12 Septembre 2023. Le début des cours aura lieu le 18 Septembre.**
- Pour les étudiants admis en 3^e et 4^e année **les dates de rentrées sont propres à chaque département de formation.** Vous recevrez de la part de votre département toutes les indications concernant les dates de début des cours.

Quelles sont les dates d'inscriptions ?

Les inscriptions **ouvrent à partir du 10 juillet et ferment le 17 septembre 2023.**

S'il manque des pièces à mon dossier, suis-je tout de même inscrit(e) ?

- Une inscription sans dépôt des pièces justificatives n'est pas finalisée, elle est incomplète.
- Vous êtes **INSCRIT après dépôt de toutes les pièces justificatives par vos soins et validation par l'administration.**
- Une inscription incomplète ne donne pas droit au justificatif d'inscription (carte d'étudiant(e) et certificat de scolarité), aucun justificatif ne peut être téléchargé sur « mondossierweb » (certificat de scolarité).

Comment savoir si mon inscription est bien validée ?

- L'inscription est validée après le paiement de vos droits d'inscription et la vérification, par la direction administrative de la formation, du montant payé et des pièces justificatives transmises.
- **Lorsque votre inscription sera validée, vous recevrez un mail de confirmation.**

Je n'ai pas reçu le mail de confirmation de mon inscription, ni mon numéro étudiant pour confirmation ?

- Les mails sont adressés à une adresse mail valide.
- Vérifiez votre boîte mail et le dossier des courriers indésirables (anti-SPAM).

Quelles sont les pièces obligatoires pour constituer mon dossier ?

- Tous les étudiants doivent fournir **une carte d'identité, l'attestation CVEC, l'attestation responsabilité civile et une photo.**
- En fonction de votre situation des pièces complémentaires sont à joindre à votre inscription :

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES EN FONCTION DE VOTRE SITUATION	
Situation	Pièces justificatives à fournir
Boursier de l'enseignement supérieur	Notification de bourse du CROUS pour l'année universitaire 2023-2024
Boursier du gouvernement français	Notification officielle de bourse du gouvernement français pour l'année universitaire 2023-2024
Etudiant mineur	Formulaire d'autorisation parentale (à télécharger dans les documents utiles)
Etudiant inscrit dans un autre établissement que l'INSA Lyon	Certificat de scolarité émanant de l'établissement
Pupille de la nation	Attestation mentionnant le statut de pupille de la nation
Statut de réfugié ou protection subsidiaire	- Carte de réfugié politique - Carte justifiant du bénéfice de la protection subsidiaire
Etudiant extra-communautaire	Voir Liste des pièces justificatives spécifiques page 2

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES ANNÉE 2023-2024

(Pour les étudiants internationaux hors Union Européenne et hors Espace Economique Européen, Suisse, Andorre, Monaco)
(Sworn statement for foreign students from outside the European Union, the European Economic Area, Switzerland, Andorra, Monaco)

Situation	Pièces justificatives à fournir
Etudiant inscrit en France en 2018/2019 - dans un établissement public français d'enseignement supérieur, - dans un Centre de Français Langue Etrangère, - pour préparer un diplôme national ou diplôme d'établissement	Copie d'un justificatif d'inscription administrative en 2018/2019 (carte étudiant, certificat de scolarité, autre document attestant une inscription) si vous n'étiez pas inscrit à L'INSA LYON
Membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse	Copie du titre de séjour portant la mention : « carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'UE/EEE/SUISSE » OU « carte de séjour - Directive 2004/38/CE ».
Etudiant Québécois	Copie du passeport canadien en cours de validité + Copie de la carte d'assurance maladie québécoise
Résident longue durée titulaire d'une carte de résident	Copie du titre de séjour portant la mention « carte de résident » : « carte de résident de longue durée - UE » ou « certificat de résident algérien de 10 ans »
Etudiant mineur descendant direct d'un résident de longue durée ou à charge d'un résident longue durée	Mêmes pièces justificatives que ci-dessus et preuve de rattachement de l'étudiant (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille)
Fiscalement domicilié en France Ou rattaché à un foyer fiscal domicilié en France dans les 2 cas depuis au moins 2 ans au 01/01/2023	Copie des 3 dernier avis d'imposition (2021, 2022, 2023) portant respectivement sur les revenus 2020, 2021, 2022 (ou avis de situation déclarative) - de l'étudiant - En cas de rattachement joindre en plus la déclaration des revenus du foyer fiscal auquel la personne est rattachée et sur laquelle son état civil doit être mentionné
Bénéficiaire du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire	Copie du titre de séjour portant la mention : « réfugié » ou carte de résident portant la mention « réfugié » suivie de la nationalité
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié	Mêmes pièces justificatives que ci-dessus et preuve de filiation (extrait d'acte de naissance, livret de famille...) ou jugement de tutelle avec traduction française par traducteur assermenté
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la protection subsidiaire	Mêmes pièces justificatives ci-dessus et preuve de filiation (extrait d'acte de naissance, livret de famille...) ou jugement de tutelle avec traduction française par traducteur assermenté
Bénéficiaire d'une exonération totale ou partielle d'Ambassade	Copie de la décision d'exonération de l'Ambassade
Bénéficiaire d'une bourse du Gouvernement Français (BGF)	Copie de la décision d'attribution de bourse

J'effectue une année à l'étranger dans le cadre d'un échange ou double diplôme, dois-je me réinscrire ?

OUI, la réinscription est nécessaire.

> DROITS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Quel est le montant des droits d'inscription pour 2023-2024 ?

Les droits d'inscription sont calculés lors de votre inscription en fonction de votre situation personnelle.

- > **Vous êtes de nationalité française ou d'un pays de l'Espace Économique Européen ou de Monaco, Andorre, Quebec, Suisse ET vous n'êtes pas boursier** : vos droits d'inscription s'élèvent à 601€.
- > **Vous bénéficiez du statut de réfugié politique ou demandeur d'asile, vous êtes bénéficiaire d'une bourse CROUS** : vous ne payez pas de droits d'inscription.
- > **Vous n'êtes pas de nationalité française ou d'un pays de l'Espace Économique Européen et vous n'êtes pas bénéficiaire d'une bourse** : à la rentrée 2023/24, les droits d'inscription différenciés seront appliqués selon le tableau suivant, sous réserve de modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

Types de droits	Conditions d'exonération	Inscriptions en FIMI, 1 ^{re} ou 2 ^e année	Inscriptions en 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e année (hors apprentis et contrat pro.)
Droits avec exonération partielle 2023-2024	inscrit dans l'enseignement supérieur français pour l'année 2018/2019	601 €	601 €
	résidence fiscale en France ou rattaché à un foyer fiscal français depuis au moins 2 ans au 1 ^{er} janvier 2023 avis d'impôt 2023 revenus 2022 avis d'impôt 2022 revenus 2021 avis d'impôt 2021 revenus 2020		
Droits majorés	Ne remplissant aucune des conditions précédentes	2 770 €	3 770 €

Quelles sont les différentes modalités de paiement des droits d'inscription ?

- Le paiement en ligne par carte bancaire, en 1 ou 3 fois, sans frais, est à privilégier.
- Le règlement par chèque ou espèces est réservé aux étudiants non-titulaires d'une carte bancaire.

Est-ce que je peux payer en trois fois par chèque ?

NON. Le paiement en 3 fois est possible uniquement par carte bancaire. Seul le paiement par CB, en 3 fois, sans frais, est possible en ligne.

> CVEC

Qu'est-ce que la CVEC ?

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. **Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de cette contribution de 100 €** avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur.

Plus d'information : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Je suis boursier, est-ce que je dois payer la CVEC ?

Non, si vous êtes boursier pour l'année universitaire en cours, vous êtes exonéré du paiement. Toutefois, même exonéré, vous devez obtenir, puis transmettre votre attestation d'acquittement lors de votre inscription.

Comment obtenir mon attestation CVEC ?

Téléchargez votre attestation sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> en vous connectant sur votre compte MesServicesEtudiants. L'attestation est également disponible via le menu principal en cliquant sur « Mon attestation »

Mon numéro de CVEC n'est pas reconnu, que faire ?

Respectez bien les majuscules/minuscules, vérifiez si le caractère « 0 » est la lettre O ou le chiffre 0.

Où puis-je trouver mon numéro d'Identifiant Nationale d'Étudiant (INE) ?

Le numéro INE est indiqué sur votre convocation aux épreuves ou sur votre relevé de notes du baccalauréat. Si vous avez été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, votre numéro INE est indiqué sur votre certificat de scolarité.

> BOURSES ET AIDES SOCIALES

Je souhaite m'inscrire avec le statut boursier(ère) mais je n'ai pas encore reçu ma notification de bourse ?

- **Vous devez vous inscrire en réglant les frais d'inscription comme un étudiant non boursier.**
- Vous serez remboursé après réception de votre notification
- Si vous ne l'avez pas reçue : accédez au suivi de votre dossier sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/> pour déposer une demande de nouvel envoi.

Ma bourse a été refusée, puis-je prétendre à une exonération partielle ou à une autre aide sociale INSA ?

- En fonction de votre situation vous pouvez peut-être prétendre à une exonération partielle de la part de l'INSA. Veuillez consulter le Guide des Indispensables de rentrée sur <https://www.insa-lyon.fr/fr/rentree-2023>
- Retrouvez toutes les informations concernant les aides sociales INSA sur <https://bourses-aides.insa-lyon.fr/>

> HÉBERGEMENT

Puis-je être hébergé à l'INSA Lyon ?

Toutes les informations relatives à la demande d'hébergement sont disponibles via le lien suivant :
<https://www.insa-lyon.fr/fr/conditions-d-hebergement>

À partir de quand puis-je effectuer ma demande d'hébergement au sein de l'INSA Lyon ?

Après validation de votre inscription administrative (vous devez avoir votre numéro étudiant).
Retrouvez toutes les infos sur <https://www.insa-lyon.fr/fr/rentree-2023>

Puis-je me restaurer à l'INSA Lyon ? Existe-t-il un forfait annuel ?

Toutes les informations relatives à la restauration sont disponibles via le lien suivant : <https://www.insa-lyon.fr/fr/restauration>

> ANNULATION / CARTE D'ÉTUDIANT / CÉSURE

Comment annuler mon inscription administrative ? Quel est le calendrier ?

Pour une demande d'annulation d'inscription administrative, vous devez adresser un mail demandant officiellement l'annulation de votre inscription. Vous pouvez demander le remboursement des droits d'inscription **si votre demande est formulée avant le 30 octobre 2023**. Une retenue de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription (article 18 de l'arrêté du 19 avril 2019).

J'ai perdu ou me suis fait voler ma carte d'étudiant. Que faire ?

- Vous avez perdu votre carte / vous devez vous rendre à la DAFOR 1^{er} étage bâtiment Camille Claudel aux jours et horaires d'ouverture pour faire rééditer votre carte. Les frais de renouvellement sont de 25 euros.
- Votre carte a été volée, vous devez présenter votre déclaration de vol afin qu'une nouvelle carte soit rééditée gratuitement

Où puis-je trouver mon certificat de scolarité ?

Une fois votre inscription validée, **vos certificats de scolarité seront disponibles à l'impression sur la plateforme d'inscription**. Dès activation de votre compte informatique vous pourrez également le retrouver sur <https://mondossierweb.insa-lyon.fr/>

Comment récupérer mes identifiants et adresse mail INSA ?

Vos identifiants et votre adresse mail INSA vous seront communiqués (par mail) **après validation de votre inscription**.

Je souhaite réaliser une césure, quelle est la procédure ?

Vous devez présenter votre demande de césure à la direction de votre département avec vos motivations. En cas d'avis favorable, vous recevrez une convention de césure établie entre l'élève et le département. Vous devez également vous acquitter des droits d'inscription pour l'année de votre césure.

Je souhaite faire une année de césure, dois-je m'inscrire ?

Oui, les étudiants en période de césure doivent être inscrits à l'INSA Lyon.

> AUTRE

Je n'ai pas trouvé la réponse à ma question dans la FAQ, qui puis-je contacter ?

Vous pouvez contacter la hotline téléphonique au 04 72 43 89 24 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ou par mail : inscription.administrative@insa-lyon.fr

Pour information, la Direction Administrative de la Formation sera fermée du 31 Juillet au 15 Août inclus.